



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

A la séance régulière du conseil municipal en date du 4 août 2026, le conseil municipal a adopté la résolution R155-2026-08, afin de modifier la date de la séance ordinaire prévue le 5 octobre 2026, au mardi 6 octobre 2026, au Centre communautaire situé au 494, chemin St-Jean.

DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, **le 25 août 2026.**



David Cousineau
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, David Cousineau, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'AVIS PUBLIC concernant le déplacement de la séance prévue le 5 octobre au 6 octobre 2026 : au panneau situé au 138, chemin Viger, ainsi qu'au bureau de la municipalité, le tout conformément aux exigences de l'article 420 du Code municipal.

DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, **le 25 août 2026.**



David Cousineau
Directeur général et greffier-trésorier par intérim